

DÉFIS FÊTE DE LA MUSIQUE 2022

APPEL À PROJET

La FFEA, en partenariat avec NomadPlay, Verspieren et la Lettre du Musicien, s'associe au ministère de la Culture pour célébrer le quarantième anniversaire de la fête de la musique.

Les prix décernés

À cet effet, six prix seront décernés, complétés de récompenses de nos partenaires.

Trois prix pour des établissements d'enseignement artistique d'un montant unitaire de 1500 € :

- **Un prix Outre-Mer**, décerné à un établissement ultramarin et qui sera accompagné de licences NomadPlay.
- **Un prix adhérent FFEA.**
- **Un prix ouvert aux non adhérents de la FFEA.**

Trois prix pour des groupes amateurs d'un montant unitaire de 700€, dont le 1^{er} sera assorti d'une proposition de réaliser l'enregistrement d'une maquette professionnelle de trois à quatre titres par NomadPlay et le 2^{ème} d'une proposition d'intervention au salon Musicora 2022.

L'ensemble des gagnants bénéficieront d'un **abonnement d'un an à la Lettre du Musicien**.

Ces six prix seront mis en avant sur le site de la FFEA, de NomadPlay et du ministère de la Culture.

Les prestations de nombreux participants pourront être aussi valorisées dans le cadre de ces Défis.

Comment participer

Pour participer, pensez à trois choses immédiatement :

1. Inscrire votre événement sur la plateforme open agenda de la Fête de la Musique : <https://openagenda.com/fetedelamusique2022>
2. Filmez !
3. Lisez la suite.

Le jury professionnel étudiera le dossier de chaque participant et attribuera les récompenses. Les prix seront décernés le 6 octobre au congrès de la FFEA à Amboise et Tours.

Quels seront les critères d'attribution des prix ?

Seront privilégiés les projets qui :

- Présenteront une transversalité entre plusieurs disciplines artistiques,
- Proposeront une dimension intergénérationnelle,
- Mettront en valeur un aspect patrimonial ou une identité régionale,
- Feront preuve de créativité, d'originalité et de diversité culturelle et esthétique,
- S'inscriront en hommage et dans l'esprit de la fête de la musique.

Votre participation implique qu'en cas d'attribution d'un prix, vous acceptiez que votre vidéo soit notamment diffusée par la FFEA et NomadPlay et valorisée sur les supports de communication de nos partenaires et du ministère de la Culture.

Comment constituer votre dossier de participation

- **Inscrivez votre événement** sur la plateforme open agenda de la Fête de la Musique : <https://openagenda.com/fetedelamusique2022>
- Publiez **une vidéo d'une durée maximale de cinq minutes** sur la plateforme de votre choix (de préférence en lien non répertorié, notamment si vous jouez du répertoire soumis au droit d'auteur). Attention, votre vidéo doit pouvoir rester en ligne a minima le temps de l'étude du dossier. La vidéo peut présenter un montage de plusieurs œuvres mais toujours dans la limite de 5 minutes ;
- Transmettez le lien à la FFEA par courriel : contact@federation-ffea.fr **entre le 22 juin et le 22 juillet** ;
- Joignez à votre courriel les éléments suivants :
 - Le formulaire de participation dûment rempli.
 - Une autorisation de cession des droits à l'image pour chaque participant à votre projet (formulaires joints).
 - Si la structure posant la candidature n'est pas un établissement public, un document justifiant de son statut (extrait de Kbis ou avis de situation au répertoire par Siren/Siret).
 - Si vous êtes des pratiquants amateurs, merci de bien vouloir fournir une pièce identité pour le porteur de projet (personne majeure), accompagnée de la liste nominative des participants.
 - Un RIB.

En partenariat avec _____

**La Lettre
Du Musicien**

NOMADPLAY
PLAY TOGETHER

VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES